



EN BREF

**Initiatives de l'UE dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales en 2008**

Durant la réunion du Forum de liaison le 11 février, la Commission européenne a annoncé les principales activités en 2008.

**Consultations:**

La tant attendue 2ème phase de la consultation sur la révision de la directive sur les Comités d'entreprise européens a finalement été lancée fin février (voir article page 3).

La seconde phase de la consultation sur la restructuration et l'anticipation du changement est également prévue en juillet 2008.

Enfin, une consultation sur la protection des travailleurs exposés à la fumée de tabac sur leur lieu de travail, qui n'était pas prévue dans le programme de travail 2008 de la Commission européenne, sera publiée.

**Réexamen à mi-parcours de l'Agenda social de la Commission européenne 2005-2010:**

Mr Špidla, Commissaire européen pour l'emploi et les affaires sociales a décidé d'engager un réexamen à mi-parcours de l'Agenda social de la Commission européenne. La communication est attendue en juillet 2008 et la contribution des partenaires sociaux européens est bienvenue.

Les réponses collectées à l'occasion de la consultation "social reality stocktaking" (voir la réponse de la CEC page 2) aideront à l'élaboration de la communication.

**Prochaines réunions importantes:**

La réunion du *Sommet social tripartite* se tiendra le 14 mars 2008 à Bruxelles. La CEC sera représentée par le comité de liaison CEC-Eurocadres.

La discussion portera sur les nouvelles lignes directrices intégrées sur l'emploi

de la Stratégie de Lisbonne.

Les partenaires sociaux européens feront également état de leur intention de réviser la directive sur le congé parental ainsi que sur une éventuelle négociation d'un accord sur la formation tout au long de la vie comme prévu dans leur programme de travail 2006-2008.

Un *Forum sur les politiques sociales* organisé par la Commission européenne aura lieu les 5 et 6 mai 2008 à Bruxelles.

**Publications:**

Le Rapport sur les relations industrielles en Europe 2008 paraîtra en septembre. [http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_dialogue/reports\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/reports_fr.htm)

Une évaluation du fonctionnement des comités de dialogue social sectoriel sera menée en 2009 accompagnée de la toute première communication sur le dialogue social sectoriel avec pour objectif son amélioration (un questionnaire sera envoyé aux partenaires sociaux).

**Instruments de communication:**

Plusieurs vidéos sur le dialogue social sont consultables sur le site Internet du dialogue social de la Commission européenne:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_dialogue/videos\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/videos_en.htm)

(Des sous-titres dans toutes les langues de l'UE seront disponibles prochainement).



**SOMMAIRE:**

- EN BREF:

- *Initiatives de l'UE dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales en 2008*

- AGENDA SOCIAL:

- *Réponses et commentaires de la CEC à l'analyse du bureau des conseillers politiques sur « la réalité sociale européenne »*
- *La Commission invite les partenaires sociaux à négocier sur les comités d'entreprise européens*
- *Conférence de la CEC « Le rôle de l'encadrement au sein des Comités d'Entreprise Européens et autres instances d'information et de consultation des salariés », 5 & 6 juin 2008, AIRBUS Toulouse*

- ACTIVITÉS DES MEMBRES:

- *La CEC et la CCP en conférence de presse à Madrid, 30 janvier 2008*
- *« Étude sur les Cadres 2007 »: Une étude de la ULA sur la vie sociale et professionnelle des cadres en Allemagne*

## AGENDA SOCIAL

## RÉPONSES ET COMMENTAIRES DE LA CEC À L'ANALYSE DU BUREAU DES CONSEILLERS POLITIQUES SUR « LA RÉALITÉ SOCIALE EUROPÉENNE »



LA CEC RECOMMANDE VIVEMENT QUE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'UE DEMEURE CENTRÉE SUR DES SUJETS CLAIEMENT LIÉS AUX MARCHÉS DU TRAVAIL, AUX CONDITIONS DE TRAVAIL, À LA PROTECTION SOCIALE ET À L'INCLUSION

La CEC considère l'étude sur « la réalité sociale » comme l'ébauche d'une discussion sur l'opportunité de placer l'agenda social (politique) de l'UE sur une base sensiblement plus large.

La CEC conclut que la Commission envisage apparemment d'inclure de nouveaux champs politiques dans son agenda politique, particulièrement dans le domaine de la politique sociale.

Pour la CEC, le processus de Lisbonne qui a été l'élément de définition de la politique de l'UE ces dernières années est établi sur trois « piliers » :

- l'innovation comme facteur moteur de croissance économique;
- la transition vers une société de la connaissance;
- le besoin de cohésion sociale et de renouvellement environnemental.

La CEC est convaincue que les instruments politiques qui ont été développés par la stratégie de Lisbonne (la stratégie européenne pour l'emploi, la méthode ouverte de coordination etc.) ont mis en place un système fiable et suffisamment rigoureux de coordination des politiques. Ces instruments assurent un progrès politique dans chacun des trois « piliers ».

Par conséquent, la CEC ne voit actuellement pas l'utilité d'une approche

politique plus étendue dans le domaine des politiques sociales au niveau communautaire.

Au contraire, la CEC craint qu'un agenda trop étendu dans ce domaine puisse en fait nuire à l'efficacité des politiques existantes.

Dans la conception de la CEC du modèle social européen, l'UE - mais également les partenaires sociaux - peuvent légitimement jouer un rôle important pour atteindre les objectifs sociaux tels que :

- l'amélioration des conditions de travail;
- l'amélioration de l'égalité des chances;
- la garantie d'une protection sociale et d'une politique d'inclusion universelles.

Plusieurs de ces buts ont été traités de façon adéquate dans l'étude sur la « réalité sociale ».

D'autres sujets cependant, vont beaucoup plus loin, par exemple les chapitres se rapportant « au citoyen en tant que consommateur », « l'impact de l'abondance de masse », « la tendance à l'individualisation ».

Les organisations d'employés tels que la CEC sont sans aucun doute affectées par certains de ces développements, en particulier la tendance à l'individualisation, comme cela est le cas du système

politique dans son ensemble.

Cependant, la CEC ne voit pas de besoins urgents pour de nouveaux instruments politiques afin de contrôler ces tendances sociales de fond au niveau communautaire.

La CEC doute également que le concept de « réalité sociale » soit en tant que tel une catégorie politique pertinente. Cette notion est probablement trop diffuse et indéfinissable pour permettre des politiques cohérentes.

La CEC recommande vivement que la politique sociale de l'UE demeure centrée sur des sujets clairement liés aux marchés du travail, aux conditions de travail, à la protection sociale et à l'inclusion.

Comme mentionné ci-dessus, la CEC est convaincue que le processus de Lisbonne, la stratégie européenne pour l'emploi et la méthode ouverte de coordination (et instruments connexes de politique) ont établi un cadre de coordination politique satisfaisant.

Document intégral avec les réponses détaillées aux questions disponible sur :

[http://www.cec-managers.org/download/CEC\\_position\\_socialreality\\_2008\\_EN.pdf](http://www.cec-managers.org/download/CEC_position_socialreality_2008_EN.pdf)

## LA COMMISSION INVITE LES PARTENAIRES SOCIAUX À NÉGOCIER SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

## AGENDA SOCIAL

Le 20 février, la Commission européenne a invité les représentants syndicaux et patronaux à contribuer à une amélioration du rôle des comités d'entreprise européens dans la consultation et l'information des travailleurs.

Ces comités sont actuellement implantés dans 820 grandes entreprises à travers l'Union et représentent quelque 14,5 millions de travailleurs. Cette deuxième phase de consultation donne aux partenaires sociaux l'occasion d'ouvrir des négociations sur l'actualisation et l'affinement des modalités de fonctionnement de ces organismes, en vue d'une révision de la législation existante.

«Les comités d'entreprise européens jouent un rôle essentiel dans l'anticipation et la gestion de la dimension sociale du changement dans les grandes entreprises européennes. Ils contribuent également à améliorer le gouvernement d'entreprise, facteur déterminant du maintien

de la compétitivité », a déclaré le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, M. Vladimír Špidla. « Dans l'intérêt des travailleurs comme des entreprises, il convient de veiller à ce que ces comités d'entreprise européens occupent toute leur place dans les processus de restructuration et les mécanismes de dialogue mis en place à l'échelle transnationale. J'estime que le document de consultation est équilibré et qu'il constitue pour les partenaires sociaux une excellente base de négociation pour la révision de la directive. »

Le réexamen de la directive de 1994 régissant les comités d'entreprise européens est une des priorités législatives de la Commission pour 2008. Ces comités sont un outil précieux pour une restructuration qui soit acceptable d'un point de vue social et pour le renforcement des partenariats d'entreprises européens.

Les partenaires sociaux sont notamment invités à se prononcer sur les mesures susceptibles de permettre l'ap-

plication effective des droits d'information et de consultation des travailleurs au niveau transnational. Ils devront également formuler des recommandations visant une meilleure application de la directive et une plus grande cohérence entre les divers instruments juridiques communautaires dans le domaine de l'information et de la consultation des travailleurs.

Au terme de la consultation, qui sera menée en vertu de l'article 138 du Traité et qui durera six semaines, les partenaires sociaux pourront ouvrir des négociations, en vertu de l'article 139, en vue de conclure un accord de portée européenne qui formera le fondement de la législation modifiée.

Lire la consultation: [http://ec.europa.eu/employment\\_social/consultation\\_fr.html](http://ec.europa.eu/employment_social/consultation_fr.html)

A cette occasion la CEC insistera sur la nécessité et les avantages d'une représentation spécifique des cadres dans ces instances. Ce sujet sera également le thème de la conférence annuelle de la CEC (voir ci-dessous).

LA CEC INSISTERA SUR LA NÉCESSITÉ ET LES AVANTAGES D'UNE REPRÉSENTATION SPÉCIFIQUE DES CADRES DANS CES INSTANCES

### CONFÉRENCE DE LA CEC

#### « LE RÔLE DE L'ENCADREMENT AU SEIN DES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS ET AUTRES INSTANCES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES SALARIÉS »

5 & 6 JUIN 2008 - TOULOUSE, FRANCE

SITE AIRBUS FRANCE SAINT-MARTIN, TOULOUSE



Pour la CEC European Managers, s'intéresser aux comités d'entreprises européens (CEE) pendant l'année européenne du dialogue interculturel « fait sens ».

Cette conférence abordera la présence et le rôle de l'encadrement dans les CEE et autres instances d'information et de consultation comme les CEE dans les Sociétés européennes SE.

Le lien sera fait entre la performance économique d'une entreprise et la qualité de son dialogue social européen.

Le débat quant à la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens est ouvert. Cette conférence est l'occasion d'exprimer notre sensibilité, celle de l'encadrement, dont les effectifs sont en progression partout en Europe.

Programme: <http://www.cec-managers.org/download/prog-toulouse-fr.pdf>

Pour vous inscrire merci de contacter: [info@cec-managers.org](mailto:info@cec-managers.org)



Avec le soutien de la Commission européenne

## LA CEC ET LA CCP EN CONFÉRENCE DE PRESSE À MADRID

**La Confédération européenne et son organisation espagnole demandent la création d'un troisième collège électoral pour les cadres et managers en Espagne.**

Le Secrétaire général de la Confédération Européenne des Cadres (CEC), Ludger Ramme, et le Président de la Confédération des Cadres et Professionnels (CCP), Ignacio de Navasqués demandent des droits de participation pour les cadres dans les sociétés européennes (SE). Navasqués a également insisté sur la nécessité de la création en Espagne d'un collège électoral spécifique pour l'encadrement. Leurs demandes ont été recueillies par différents médias lors de la conférence de presse qui a eu lieu le 30 janvier au siège de la CCP, à Madrid.

Ignacio de Navasqués a annoncé son intention de demander la révision de la directive européenne sur

les Comités d'entreprise européens en introduisant les changements nécessaires pour permettre aux cadres d'être représentés et de négocier directement dans l'entreprise. Dans ce contexte, il a déclaré qu' "il n'est pas raisonnable que nos droits soient négociés par des syndicats qui ne défendent pas nos intérêts." Ludger Ramme a ajouté qu'un dialogue continu avec les cadres est une garantie de succès pour les entreprises. Ce sujet sera l'un des thèmes centraux de la Conférence que la CEC tiendra à Toulouse (France) les 5 et 6 juin, et qui se déroulera à la veille de la Présidence française de l'Union européenne.

Au cours de la conférence de presse, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes à des postes de cadres a lui aussi été souligné. Le Secrétaire général de la CEC a rapporté que l'Organisation européenne

se bat pour une plus grande présence des femmes au sein de la catégorie des cadres. En Espagne, la proportion est d'environ 6%. M. Navasqués a rappelé que la CCP attend de la part du Ministère du travail des données officielles sur le nombre de femmes exerçant à un haut niveau de qualification professionnelle. La CCP a demandé ces statistiques, qui s'inscrivent dans le cadre d'un accord avec le Ministère.

D'autre part, le Secrétaire général des cadres européens a présenté le « réseau cadres », un forum dont le but est de connecter les cadres de toute l'Europe afin d'échanger expériences et connaissances. 640 cadres sont actuellement déjà inscrits.

Plus d'infos: [www.cec-managers.org](http://www.cec-managers.org)

Site Internet CCP: [www.confcuadros.com](http://www.confcuadros.com)



## « ÉTUDE SUR LES CADRES 2007 »: UNE ÉTUDE DE LA ULA SUR LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES CADRES EN ALLEMAGNE

En novembre 2007, ULA a publié sa nouvelle étude sur le statut professionnel et social des cadres allemands.

Quelque 3500 membres de la ULA ont répondu aux 50 questions portant sur leur vie professionnelle et leurs attentes, leurs opinions politiques et leur situation sociale. L'enquête est basée sur une étude antérieure, qui avait été réalisée en 1996.

Par rapport à 1996, les cadres allemands sont plus jeunes et le pourcentage

des femmes a augmenté. Le niveau d'éducation a lui aussi encore évolué à partir de son niveau de base déjà élevé. Le diplôme universitaire, qui était déjà dans le passé une norme générale, est maintenant devenu une condition quasiment indispensable pour un poste de cadre.

En outre, le fossé entre l'Est et l'Ouest de l'Allemagne disparaît lentement, surtout en ce qui concerne les salaires. Bien que les opinions politiques conservatrices et libérales conti-

nent à être dominantes parmi les participants, leurs points de vue sur la vie familiale ont changé substantiellement. Le modèle à double revenu, plutôt exceptionnel les années précédentes, devient peu à peu normal entre cadres mariés. De manière générale, les jeunes cadres sont plus dynamiques, mobiles et internationaux.

L'étude (en allemand seulement) est disponible sur [www.ula.de](http://www.ula.de)



81A, rue de la Loi  
1040 Brussels  
TEL : +32 2 420 10 51  
FAX : + 32 2 420 12 92  
[www.cec-managers.org](http://www.cec-managers.org)

Crédits photos:  
European Community 2007

### A PROPOS DE LA CEC

La CEC réunit 1,5 million de cadres organisés en fédérations nationales et fédérations sectorielles européennes. Depuis la fin des années 1980, la CEC contribue, en tant que partenaire social, au dialogue social européen. Elle s'est donné pour mission de défendre les intérêts spécifiques des cadres, catégorie de travailleurs en progression constante, tout en entretenant le dialogue avec d'autres parties.

La CEC est consultée par la Commission européenne avant toute initiative dans le domaine de la politique sociale en vertu des articles 138 et 139 du Traité CE. Elle fait également partie de la délégation des travailleurs dans les négociations avec les organisations d'employeurs au niveau européen.

La CEC défend une intégration européenne favorable au principe de performance et de concurrence, mais également une économie sociale de marché et la conduite des affaires dans le respect de certaines valeurs, car le respect des obligations sociales apporte une valeur ajoutée certaine à l'économie sur le long terme.